

**Procès-verbal de la réunion
Du 14 janvier 2022 à 19h30**

**Nombre de conseillers en exercice : 13 (suite à démission de M. VAUTHEROT Thierry)
Courrier du Préfet en date du 22 décembre 2021)**

Nombre de conseillers présents : 11

Vu l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, il est autorisé 2 pouvoirs par personne.

M. le Maire ouvre la séance à 19h30, il a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, M. Ludovic CHATILLON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Présents : Mrs et Mmes - **MORGEN Jean-Paul, FERNANDEZ Dorothee, GASPARI Christelle, EHRET Christophe, MAGAGNA Livio, MEY Béatrice, FRANÇOIS Éric, VUILLAUMIE Elisabeth, CHATILLON Ludovic, PERIAT Fabrice, GOCTU Aysun,**

Absents excusés :

M. LUGAN Ludovic ayant donné procuration à M. Jean-Paul MORGEN,
Mme SCHERRER Samantha ayant donné procuration à Mme Dorothee FERNANDEZ.

M. le Maire propose au Conseil de modifier l'ordre du jour pour y ajouter le point suivant : Territoire d'Energie 90 : reversement de la Taxe Communale sur la consommation finale d'Electricité (point 7). Le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour.

1) Approbation PV du 30 novembre 2021

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance du Conseil en date du 30 novembre 2021,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 tel qu'il a été présenté.

2) Détermination de la Journée de solidarité

M. le Maire rappelle au conseil que conformément à la réglementation, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents (fonctionnaires et agent contractuels).

**Après lecture par M. le Maire du texte de la loi en vigueur,
Le Conseil, à l'unanimité, fixe pour la journée de solidarité le lundi de la Pentecôte.**

3) Organisation du temps de travail : les 1607 heures et l'organisation du temps de travail afférente

M. le Maire expose : conformément à la loi de transformation de la fonction publique qui prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour aux 1607 heures ; chaque conseil doit délibérer pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents concernant : le cycle de travail, les horaires de travail, le décompte du temps de travail effectif....

Concernant le personnel pour notre collectivité trois services sont concernés : administratif, technique et médiathèque.

M. le Maire donne lecture du projet concernant l'organisation du temps de travail pour la commune, projet validé par l'avis du comité technique en date du 14 décembre 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
Décide d'adopter la proposition validée par le comité technique,
Précise que la présente délibération est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.**

4) Modalités de versement pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

M. le Maire expose : l'agent recruté à temps non complet en Médiathèque, compte tenu de la nécessité du service et de son caractère exceptionnel est amené, à effectuer des travaux complémentaires.

Le taux de l'heure complémentaire étant calculée sur la base de l'heure normale à concurrence de la durée légale de travail (35 heures).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de rémunérer des heures complémentaires à l'agent nommé sur le poste en médiathèque au grade d'adjoint du patrimoine. Un état sera transmis au percepteur chaque mois, compte tenu du nombre d'heures réellement effectué durant la semaine.

5) Nomination des délégués titulaires ou suppléants au S.I. de la Baroche, Territoire Energie 90, AUTB et au SCOT

M. le Maire expose : suite à la démission de deux adjoints M. Bout Jean-Pierre et M. VAUTHEROT Thierry, il est nécessaire de nommer de nouvelles délégations pour représenter la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, nomme les représentants désignés ci-dessous à savoir :

Pour le Syndicat Intercommunal de la Baroche :

M. EHRET Christophe qui était suppléant est nommé titulaire

Mme MEY Béatrice est nommée suppléante.

M. MORGEN Jean-Paul reste suppléant.

Pour le Syndicat Territoire d'Energie 90 :

M. MORGEN Jean-Paul reste titulaire

M. EHRET Christophe est nommé suppléant.

Pour l'AUTB (Agence urbanisme Territoire de Belfort) :

M. FRANÇOIS Eric qui était suppléant est nommé titulaire

Mme GOCTU Aysun est nommée suppléante.

Pour le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :

M. MORGEN Jean-Paul est nommé titulaire

M. FRANÇOIS Eric reste suppléant.

Ces décisions modifient et complètent les délibérations prises en date du 23 mai 2020, numéros 2020/05/08 et 2020/05/09.

6) Remplacement des délégués démissionnaires aux différentes commissions communales

M. le Maire expose : suite à la démission des deux adjoints M. Bout Jean-Pierre et M. VAUTHEROT Thierry, il est nécessaire de les remplacer et de revoir les différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les délégations et les commissions suivantes :

TRAVAUX – URBANISME

Président : le Maire

Membres : Mmes GASPARI Christelle - VUILLAUMIE Elisabeth – FERNANDEZ Dorothée –

Mrs FRANÇOIS Eric – LUGAN Ludovic – MAGAGNA Livio – PERIAT Fabrice,

CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT et FORETS

Président : le Maire

Membres : Mmes GASPARI Christelle – SCHERRER Samantha – FERNANDEZ Dorothée

Mrs FRANÇOIS Eric - LUGAN Ludovic – PERIAT Fabrice.

COMMUNICATION ET INFORMATION

Président : le Maire

Membres : Mmes FERNANDEZ Dorothée – GOCTU Aysun – MEY Béatrice – M. FRANÇOIS Eric.

FINANCES ET COORDINATION

Président : le Maire

Membres : Mmes FERNANDEZ Dorothee - GASPARI Christelle - MEY Béatrice -
M. ERHET Christophe.

COMMISSION SCOLAIRE

Président : le Maire

Membres : Mmes FERNANDEZ Dorothee - GASPARI Christelle - SCHERRER Samantha -
M. PERIAT Fabrice.

Ces décisions modifient et complètent la délibération prise en date du 23 mai 2020, numéro 2020/05/07.

7) Territoire d'Energie 90 : reversement de la Taxe Communale sur la consommation finale d'Electricité

M. le Maire expose : TDE 90 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.

M. le Maire propose de délibérer dans des termes concordants à la délibération de Territoire Energie afin d'obtenir un reversement de la TCCFE à hauteur de 33 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le reversement, de 33 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par TDE 90 sur le territoire de la commune selon les modalités de versement arrêtées par le comité de TDE 90.

8) DIA

Vente d'un immeuble non bâti cadastré lieu-dit Basses Chintres section AC n° 127 d'une surface de 11858 m². **Le conseil à l'unanimité,**

Décide de ne pas préempter sur le bien dénommé ci-dessus.

9) Question et informations diverses

Prochaines réunions prévues :

- Commission Travaux – urbanismes : le 26/01/2022 à 19H30 en mairie.
- Commission Finances et coordination : le 31/01/2022 à 18H30 en mairie.
- Rencontre avec des intervenants du Département - problèmes soulevés :
Comment faire ralentir les automobilistes dans l'agglomération, feux, passage piéton, proposition d'une écluse avant l'école.
- Lecture courrier d'un Denneysien sur la dangerosité devant l'école.
Rappel du Maire sur la responsabilité des parents à la sortie de l'école.
Rappel : si les parents ne viennent pas chercher leur enfant à la descente du bus l'enfant va directement au service périscolaire (même 5 mn). Consigne déjà appliquée il y a quelques années.
Le problème sera abordé au prochain conseil d'école.

Mme FERNANDEZ Dorothee fait part au conseil qu'elle a commandé 4 capteurs CO2 pour l'école élémentaire de DENNEY, ces capteurs sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 50 € par capteur et 2 € par enfant.

La liste des distributions par les élus est modifiée afin de rééquilibrer les tournées.

Séance levée à 21H10

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.